

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, DE GUYANE, DE MAYOTTE ET
SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n°2024-664 en date du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

**Spécialité Anesthésie-réanimation
15/10/2024**

Avis favorable
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	OUATTARA	Nessan Thierry Tiécoura

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le **17 OCT. 2024**



Le Directeur Général


Patrice RENIA
Directeur de la Démographie
et Accompagnement
des Professionnels de la Santé